

## Le chauffage au bois en Ile-de-France

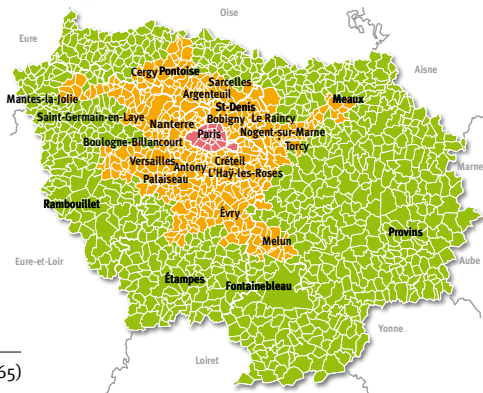
Depuis le 21 janvier 2015, l'arrêté du 25 mars 2013, relatif à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère pour l'Île-de-France, a été révisé par la préfecture.

### Quelles mesures s'appliquent pour votre habitation ?

Le PPA distingue 3 zones géographiques : Paris intramuros, une zone sensible et le reste de la Région Ile-de-France.

Pour chacune de ces zones, une réglementation spécifique s'applique sur l'usage d'un appareil au bois.

■ Paris intramuros ■ Zone sensible (435) ■ Hors zone sensible (865)



### Réglementation applicable à la combustion individuelle du bois en Ile-de-France

		Paris	Zone sensible (hors paris)	Hors zone sensible
Foyers ouverts	Chauffage principal	Interdit	Interdit	Interdit
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Equipements existants à foyer fermé	Chauffage principal	Autorisé si poussières $\leq 16 \text{ mg/m}^3$ à 13 % d' $\text{O}_2$	Autorisé	Autorisé
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé si rendement $\geq 65 \%$	Autorisé	Autorisé
Equipements neufs à foyer fermé	Chauffage principal	Autorisé si poussières $\leq 16 \text{ mg/m}^3$ à 13 % d' $\text{O}_2$	Autorisé si Flamme Verte 5* ou équivalent	Autorisé
	Chauffage d'appoint ou agrément	Autorisé si Flamme Verte 5* ou équivalent	Autorisé si Flamme Verte 5* ou équivalent	Autorisé

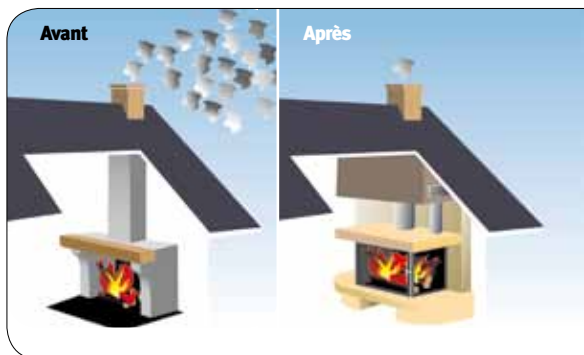
Source : DRIEE-IF – janvier 2015

Cet arrêté inter-préfectoral indique que toute nouvelle installation d'un appareil de chauffage (foyer fermé/insert, poêle, cuisinière ou chaudière) exige le recours à un appareil labellisé Flamme Verte « 5 étoiles » ou équivalent. Dans Paris intramuros, une condition s'ajoute sur l'émission de particules fines qui doit être inférieure à  $16 \text{ mg/Nm}^3$  à 13 % d' $\text{O}_2$ .

## Conseils du label Flamme Verte

### TRANSFORMER VOTRE FOYER OUVERT

Une cheminée à foyer ouvert n'est pas considérée comme un moyen de chauffage compte-tenu de son faible rendement énergétique (10 %) et de ses importantes émissions de polluants dans l'atmosphère. Des foyers fermés/inserts ou poêles labellisés Flamme Verte peuvent venir s'encaster dans la cheminée ouverte, la transformant en un moyen de chauffage efficace et respectueux de l'environnement.



### POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DE L'INSTALLATION

Le fonctionnement optimal d'un appareil de chauffage fonctionnant au bois dépend de plusieurs paramètres : **performance de l'appareil, qualité de l'installation, entretien régulier et emploi d'un combustible de qualité.**

1. **Confier la réalisation de l'installation de l'appareil à un professionnel formé** et porteur de la mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) qui, en outre, apportera tous les conseils nécessaires au bon fonctionnement de l'installation
2. **Faire ramoner deux fois par an, dont une fois durant la saison de chauffe**, son conduit de fumée par un professionnel.

**Un certificat de ramonage peut être exigé par votre assureur**

3. **Choisir du bois bûche, des briquettes de bois ou du granulé de qualité.** Les mentions de qualité (certifications, chartes) se sont développées pour garantir des rendements énergétiques performants : NF biocombustibles solides, DINplus, ENplus et France Bois Bûche

**Votre appareil n'a pas vocation à brûler autre chose que du bois, ce n'est pas un incinérateur**

### CONTACT

#### Flamme verte

C/o Syndicat des énergies renouvelables  
13-15, rue de la Baume - 75008 Paris  
Tél. : 01 48 78 05 60  
email : flammeverte@enr.fr  
www.flammeverte.org

flamme  
VERTE

Le label  
du chauffage  
au bois

